



PROCES-VERBAL N° 5

Commission Régionale des terrains et Infrastructures Sportives.

Réunion du : vendredi 28 Février 2020.

Présidence : M. Jean-Luc AIROLA

Présent(s) : Madame GARDELLA Sandra (V.Conf.); Messieurs PROFIZI Patrick; PONZEVERA Antoine(V.Conf.); PETTINATO José (V.Conf.); BASTIANI Ange ; Pierre MARIOTTI ; Jean-Pascal TADDEI.

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1- Demande de classement d'un éclairage

AJACCIO – STADE François COTY1 – NNI 200040201

Demande de l'AC AJACCIO, en date du 15 janvier 2020, concernant la demande de classement d'un éclairage de niveau E2 pour le stade François COTY1 à AJACCIO, NNI : 200040201. La CRTIS, suite à sa visite du 22 janvier 2020, transmet le dossier de la demande de classement d'un éclairage avec les relevés photométriques in situ en émettant un avis favorable pour un classement en niveau E2.

La CFTIS renvoie le dossier de classement en demandant la mise en œuvre des mesures d'éclairages verticaux. Ces mesures s'effectueront le vendredi 6 mars 2020 par la société SOCOTEC.

2- Demande de classement d'un éclairage

AJACCIO – STADE François COTY2 – NNI 200040202

Demande de l'AC AJACCIO, en date du 28 janvier 2020, concernant la demande de classement d'un éclairage de niveau E4 pour le stade François COTY2 à AJACCIO, NNI : 200040202. La CRTIS, suite à sa visite du 19 février 2020, transmet le dossier de la demande de classement d'un éclairage avec les relevés photométriques in situ en émettant un avis favorable pour un classement en niveau E4.

3- Demande de classement d'un éclairage

BASTIA – STADE D'ERBAJOLO – NNI 200330101

Demande de la Communauté d'Agglomération de Bastia (C.A.B), en date du 21 janvier 2020, concernant la demande de classement d'un éclairage de niveau E3 pour le stade d'Erbajolo à BASTIA, NNI : 200330101. La CRTIS, suite à sa visite du 04 février 2020, transmet le dossier de la demande de classement d'un éclairage avec les relevés photométriques in situ en émettant un avis favorable pour un classement en niveau E3.

4- Demande de classement fédéral d'une installation sportive

PROPRIANO – STADE Jacky SANTUCCI – NNI 202490101

Demande de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives (C.F.T.I.S), en date du 18 janvier 2020, concernant la demande de classement fédéral de l'installation sportive en niveau 3 pour le stade Jacky SANTUCCI de PROPRIANO, NNI : 202490101. La CRTIS, suite à sa visite du 24 février 2020, transmet le dossier de la demande de classement fédéral de l'installation sportive en émettant un avis favorable pour un classement en niveau 4 après réalisation de certains travaux (voir rapport visite ci-dessous).



LIGUE CORSE DE FOOTBALL

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

RAPPORT DE VISITE DU 24 FÉVRIER 2020

Ville de PROPRIANO - Stade JACKY SANTUCCI (complexe GUY DRUT)

NNI 202490101

Visite du **Stade JACKY SANTUCCI (complexe Guy DRUT)**

Effectuée par Mme Sandra GARDELLA, Mrs José PETINATO et J-Luc AIROLA,
Membres de la CRTIS

Objet : Demande de classement d'une installation sportive de niveau 3

Étaient présents :

❖ **Ville de PRORIANO :**

M. Etienne CESARI, responsable du service des sports de la mairie de PROPRIANO

❖ **Club :**

M. J-Dominique COLONNA, Vice-Président du club

❖ **Ligue CORSE :**

Mme Sandra GARDELLA, M. José PETINATO et J-Luc AIROLA, membres de la CRTIS

1 - HISTORIQUE DU DOSSIER

Le **Stade Jacky SANTUCCI**, situé **route de Sartène- 20210 Propriano**, était classé en niveau3 jusqu'au 18/01/2020 dans l'attente de la visite fédérale.

La C.F.T.I.S. a mandaté la C.R.T.I.S de la ligue de Corse pour procéder à la visite de classement.

2 - CLOTURE DU STADE

Le stade est entièrement clôturé. Clos à vue assuré partiellement.



Vue terrain côté
OUEST



Vue du terrain côté **EST**

3 – TERRAIN

Vue du terrain côté **OUEST** avec une piste d'athlétisme de 7 couloirs (largeur 8.6m)



- Aire de jeu : orientée Nord/Sud - Dimensions 105m/68 m, pelouse naturelle. Arrosage intégré.



- Buts filets fanions : conformes.



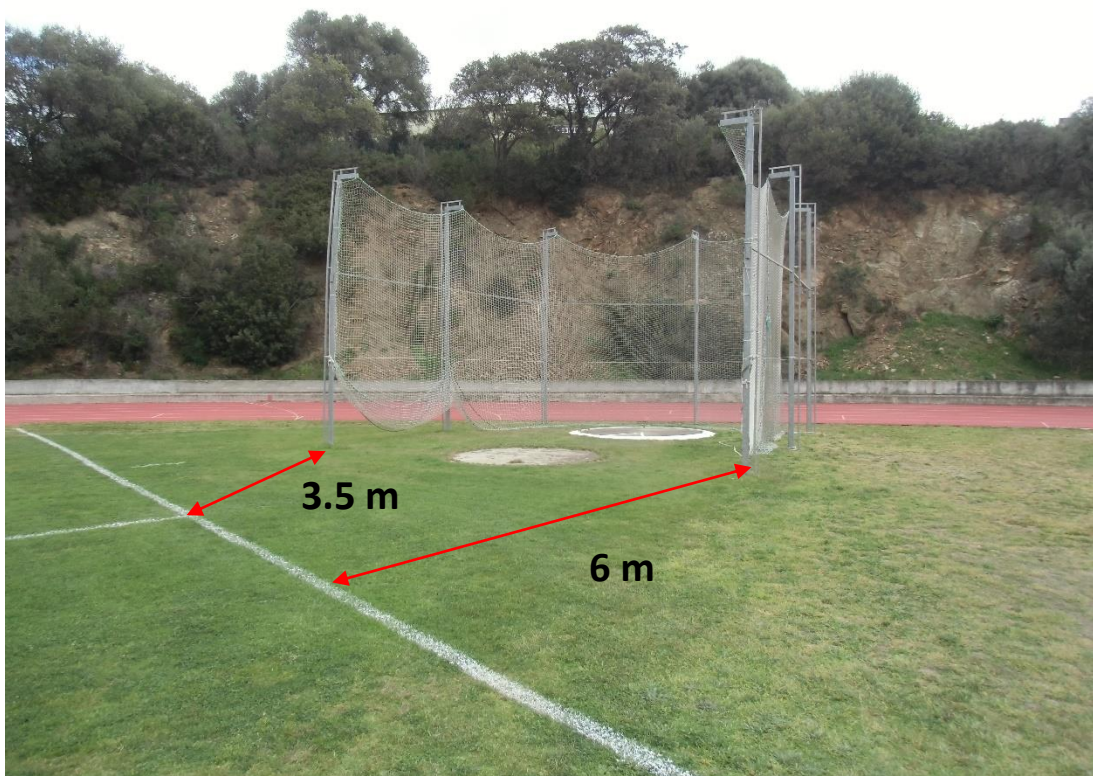
- Bancs de touche abrités : sont placés côté Ouest à 2,90 m de la ligne de touche sur la piste de saut. Joueurs : 7 ml - officiels : 2,00 ml - zone technique tracée.



- Dégagements : conformes.
- Protection de l'aire de jeu : grillage de 2 m de hauteur sur tout le pourtour.
- Accès vestiaires-terrain : couloir sous la tribune.



- Cage de lancer du marteau : La cage est située côté **SUD**



- Bac à sable du saut en longueur : Le bac à sable est situé côté **OUEST**

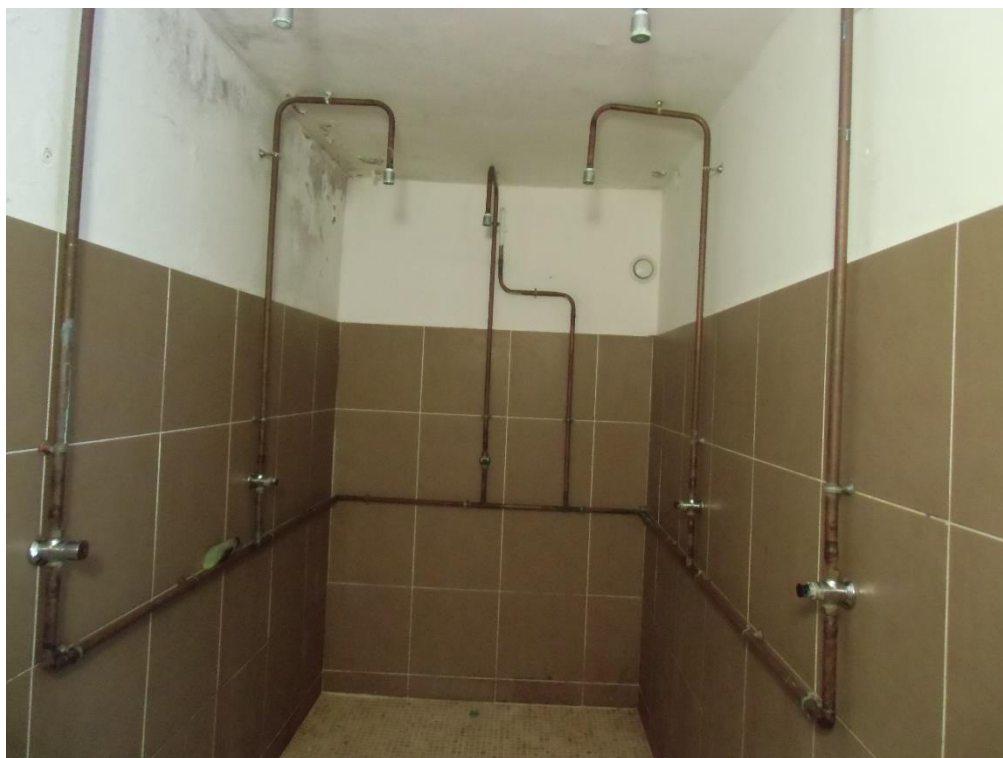


3 – VESTIAIRES ET LOCAUX ANNEXES

Vestiaires dans un bâtiment sous la tribune couverte côté OUEST.



- **Vestiaire joueurs locaux** : 1 vestiaire de 36 m², salle de douches (6 pommes), 1 lavabo avec miroir, 1 urinoir, 1 wc.
- **Vestiaire joueurs visiteurs** : 1 vestiaire de 36 m², salle de douches (6 pommes), 1 lavabo avec miroir, 1 urinoir, 1 wc.



- **Vestiaire arbitres** : 1 vestiaire de 12 m², 1 lavabo avec miroir, 1 wc et 1 douche.



- **local administratif** : bureau pour les délégués de 8.8 m²



Services Presse : 1 local presse de 10 m² dans la tribune **OUEST**.



- **Sanitaires officiels** : conformes
- **Protection des officiels** : un parc de stationnement est réservé pour les véhicules des joueurs et officiels (1 cars - 6 voitures) dans une zone sur le côté de la tribune OUEST, avec accès direct aux vestiaires.



4 – GESTION DE LA SECURITE ET DE L'ACCUEIL DES SPECTACTEURS

Tribune : Vue tribune OUEST, tribune d'honneur



Vue tribune EST



5 – CONCLUSIONS

- La cage de lancer du marteau doit être munie d'une protection à la base des piliers coté aire de jeu.
- Le bac à sable du saut en longueur doit être comblé avec la pose d'une pelouse synthétique pour la protection des acteurs.
- Le local des délégués doit être muni d'une plaque signalétique.

La CRTIS donne un avis favorable pour un reclassement en Niveau 4 suite à la réalisation des mesures énoncées ci-dessus.

5- Demande de classement fédéral d'une installation sportive et d'un éclairage

ECCICA SUARELLA – STADE Laurent FLORI – NNI 201040101

Demande de la mairie d'ECCICA SUARELLA, en date du 19 octobre 2017, concernant l'obtention d'un fond d'aide pour la remise en état du stade Laurent FLORI à ECCICA SUARELLA (NNI : 201040101) et des différents documents transmis par celle-ci (demande d'avis préalable d'éclairage, demande de confirmation de classement d'un éclairage, rapport de vérification des installations électriques, étude photométrique, entretien d'éclairage, tests pelouse terrain synthétique, arrêté d'ouverture au public). La CRTIS classe l'éclairage de cette installation en niveau E5 à compter du 21 janvier 2020 jusqu'au 21 janvier 2021.

La commission régionale des terrains et infrastructures sportives transmet les différents documents à la CFTIS.



NNI : NUMERO NATIONAL D'IDENTIFICATION

201040101

A COMPLETER PAR LA LIGUE REGIONALE

DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN ÉCLAIRAGE

TYPE DE CLASSEMENT		NIVEAU SOLICITÉ		
<input checked="" type="checkbox"/> INITIAL	<input type="checkbox"/> CHANGEMENT DE NIVEAU	<input type="checkbox"/> E1	<input type="checkbox"/> E2	<input type="checkbox"/> E3
DATE DE L'AVIS PRÉALABLE :	MARS 2019	<input type="checkbox"/> E4	<input checked="" type="checkbox"/> E5	<input type="checkbox"/> EFOOT A11

LIGUE : CORSE

DISTRICT :

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION SPORTIVE

APPELATION : STADE PARC DES SPORTS COMPLEXE SPORTIF PLAINE DE JEU

NOM OFFICIEL DE L'INSTALLATION : LAURENTE FLORI

ADRESSE : Lieu dit STANCONÉ

CODE POSTAL : 20117 COMMUNE : ECCICA SUARELLA

PROPRIÉTAIRE DE L'INSTALLATION SPORTIVE

PROPRIÉTAIRE : MAIRIE D'ÉCCICA SUARELLA

ADRESSE : PLACE DE LA MAIRIE

CODE POSTAL : 20117 COMMUNE : ECCICA SUARELLA

CONTACT : Mr. Pierre POLI

TELEPHONE : 06 79 01 39 81 FAX : EMAIL :

CLUB PRINCIPAL UTILISATEUR : FCES (Football Club Eccica Suarella)

LE SOUSSIGNÉ ATTESTE L'EXACTITUDE DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS RENSEIGNÉS AINSI QUE LA FOURNITURE DES PIÈCES CI-DESSOUS DEMANDÉES

DATE : 09/10/2019

CACHET ET SIGNATURE OBLIGATOIRES DU PROPRIÉTAIRE :



PIÈCES A JOINDRE LORS DE LA DEMANDE INITIALE OU CAS DE MODIFICATION(S)

 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ÉMANANT D'UN BUREAU DE CONTRÔLE AGRÉÉ ENGAGEMENT D'ENTRETIEN DE L'ENSEMBLE DE L'ÉCLAIRAGE TIRE ORDINATEUR

POUR LES NIVEAUX E1 ET E2 :

 RELEVÉ DES MESURES DES ÉCLAIREMENTS VERTICAUX EV1, EV2, EV3 ET EV4 (96 POINTS) RÉALISÉS PAR UN ORGANISME DE CONTRÔLE INDÉPENDANT DE L'INSTALLATEUR CERTIFICAT D'ESSAIS ET RELEVÉ DES MESURES DE L'ÉCLAIRAGE DE SUBSTITUTION (ÉCLAIREMENTS HORIZONTAUX)

VISITE DE L'INSTALLATION ÉCLAIRAGE

NOM DU CONTRÔLEUR : Joseph PERRINATO QUALITÉ : Membre CRTIS

DATE DE LA VISITE : 09/10/2019 NIVEAU PROPOSÉ : E5

SIGNATURE DU CONTRÔLEUR : SIGNATURE DU PRÉSIDENT DE LA CRTIS :

LE CLASSEMENT ÉCLAIRAGE N'EST VALABLE QUE POUR UNE ANNÉE (2 ANS POUR LE NIVEAU EFOOT A11)

ET DEVRA ÊTRE CONFIRMÉ À LA DATE D'ÉCHEANCE DE LA PÉRIODE ANNUELLE.

LA DEMANDE DE CONFIRMATION SERA EFFECTUÉE SUR UN IMPRIMÉ DE CLASSEMENT SPÉCIFIQUE.

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE

DIMENSION DE L'AIRE DE JEU (TRACÉS) :

LONGUEUR = 105 M

LARGEUR = 68 M

TYPE D'IMPLANTATION DE L'ÉCLAIRAGE :

PROJECTEURS EN TRIBUNES
 LATÉRALE 2 x 2 MÂTS

ANGULAIRE 2x2 MÂTS
 LATÉRALE 2x3 MÂTS

LES PROJECTEURS

NB DE PROJECTEURS PAR MÂT : 3

NB TOTAL DE PROJECTEURS : 12

MARQUE DES PROJECTEURS : THORN

TYPE DE PROJECTEURS : CHAMPION

MARQUE DES LAMPES : PHILIPS

PUISSANCE PAR LAMPE : 2000 WATTS

POUR UNE IMPLANTATION DES PROJECTEURS EN TRIBUNE :

HAUTEUR PAR RAPPORT À L'AIRE DE JEU : 18

RECU PAR RAPPORT AUX LIGNES DE TOUCHE 4,50 M

RECU PAR RAPPORT AUX LIGNES DE BUT 20 M

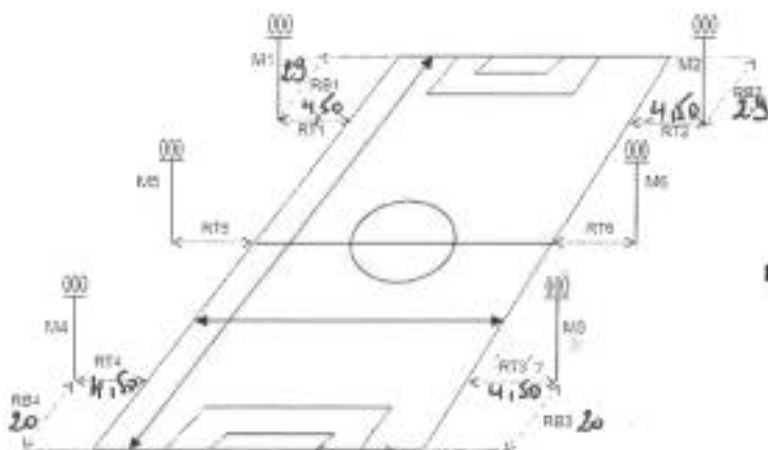
POUR UNE IMPLANTATION DES PROJECTEURS SUR MÂTS :

HAUTEUR DES MÂTS PAR RAPPORT À L'AIRE DE JEU

M1 = 18 M M4 = 18 M

M2 = 18 M M5 = M

M3 = 18 M M6 = M



RECU PAR RAPPORT AUX LIGNES

• DE TOUCHE

RT1 = 4,50 M

RT2 = 4,50 M

RT3 = 4,50 M

RT4 = 4,50 M

RT5 = M

RT6 = M

• DE BUT

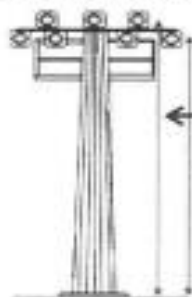
RB1 = 20 M

RB2 = 20 M

RB3 = 20 M

RB4 = 20 M

HAUTEUR DE L'AXE DES PROJECTEURS PAR RAPPORT À L'AIRE DE JEU :



LES PLUS HAUTS

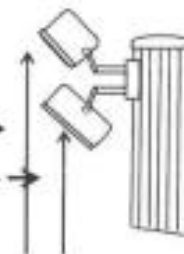
LES PLUS BAS

HAUTEUR MOYENNE DE FEU

18 M

17 M

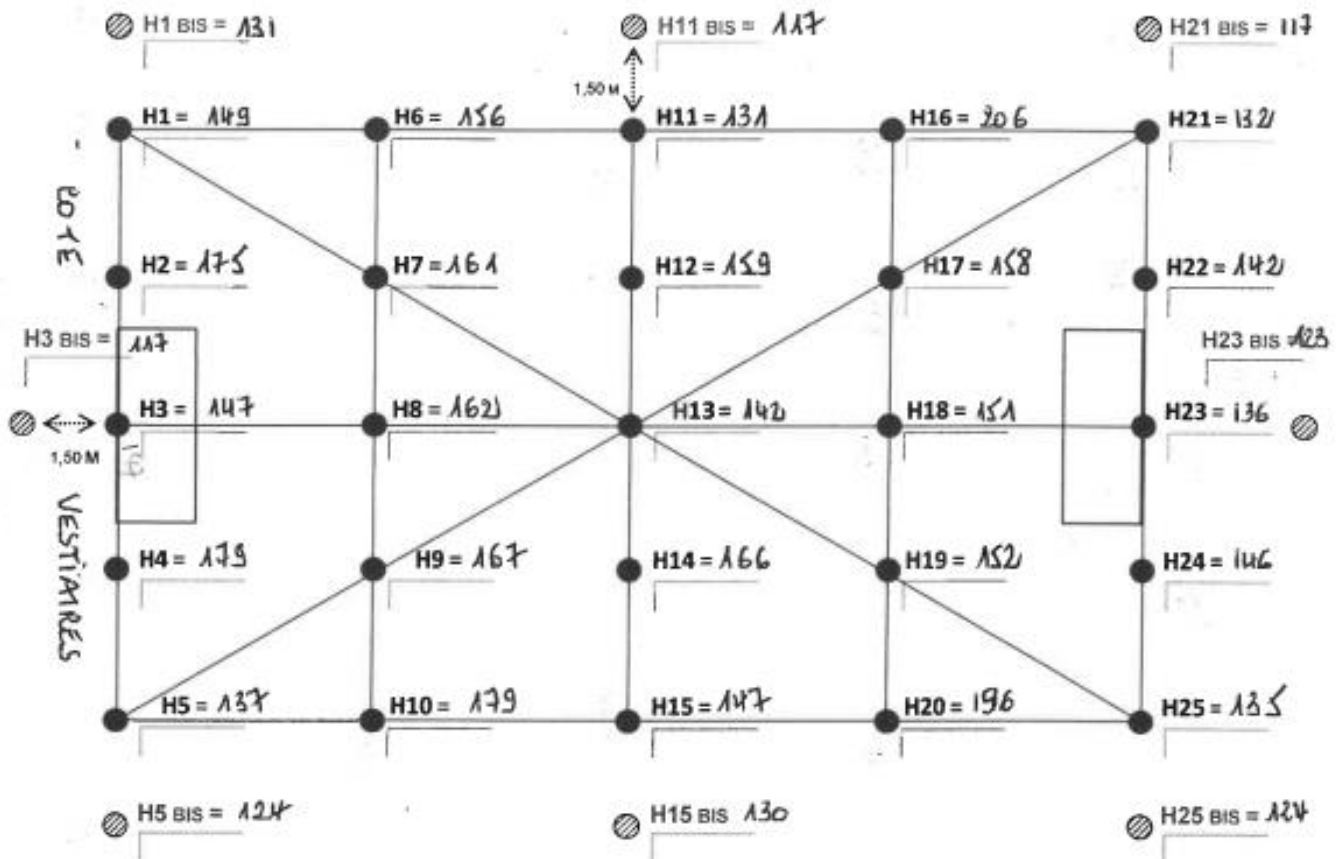
17,50 M



ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ DES ABORDS : OUI NON

ÉCLAIRAGE DE SUBSTITUTION : OUI NON

MESURE DES ÉCLAIREMENTS HORIZONTAUX



CALCULS :

A. TOTAL DES 25 POINTS :	3911	LUX	
B. ÉCLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (A/25) :	157	LUX	
C. POINT LE PLUS ÉCLAIRÉ :	206	LUX	N° DU POINT : H. 16
D. POINT LE MOINS ÉCLAIRÉ :	131	LUX	N° DU POINT : H. 11
E. FACTEUR D'UNIFORMITÉ (D/B) :	0.83		
F. RAPPORT D'ÉCLAIREMENT MINIMUM SUR ÉCLAIREMENT MAXIMUM - EMINI / EMAXI (D/C) :	0.64		

INFORMATIONS SUR LE LUXMÈTRE UTILISÉ :

MARQUE : THORN TYPE : CHAMPIONS
 ANCIENNETÉ : 1 AN DATE DU DERNIER ÉTALONNAGE : JUIN 2019.

OBSERVATIONS DU CONTRÔLEUR : ECLAIRAGE EFFECTUÉ DANS DE TRÈS BONNES
CONDITIONS. VISITE ACCOMPAGNÉE PAR DES EMPLOYÉS DE L'ENTREPRISE
ELECTRIQUE LECCIA - Mr. ANTONIO PONZEVERA (CRIS)


Mr. J. PETTINATO

6- Demande de confirmation de classement d'un éclairage

Sainte Lucie de Porto-Vecchio – STADE de Sainte Lucie de Porto-Vecchio – NNI 203620101

Demande de la mairie de ZONZA, en date du 19 novembre 2019, concernant la demande de confirmation de classement d'un éclairage de niveau E5 pour le stade de Sainte Lucie de Porto-Vecchio à Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, NNI : 203620101. La CRTIS, suite à sa visite du 09 décembre 2020, classe l'éclairage de cette installation en niveau E5 à compter du 02 mars 2020 jusqu'au 02 mars 2021.

La commission régionale des terrains et infrastructures sportives transmet les différents documents à la CFTIS.

NNI : NUMERO NATIONAL D'IDENTIFICATION
203620101
A COMPLETER PAR LA LIGUE REGIONALE

DEMANDE DE CONFIRMATION DE CLASSEMENT D'UN ÉCLAIRAGE (1)

NIVEAU SOLLICITÉ E1 E2 E3 E4 E5 EFOOT A11

LIGUE : CORSE

DISTRICT : _____

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION SPORTIVE

NOM DE L'INSTALLATION : STADE DE SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO

NOM DU TERRAIN : _____

COMMUNE : COMMUNE DE ZONZA

CLUB PRINCIPAL UTILISATEUR : SON FOOTBALL CLUB

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE

TYPE D'IMPLANTATION DE L'ÉCLAIRAGE : PROJECTEURS EN TRIBUNES ANGULAIRE 2X2 MÂTS
 LATÉRALE 2X2 MÂTS LATÉRALE 2X3 MÂTS

PROJECTEURS

NB DE PROJECTEURS PAR MÂT : 4 NB TOTAL DE PROJECTEURS : 16

MARQUE DES PROJECTEURS : AAA-LUX TYPE DE PROJECTEURS : LED

MARQUE DES LAMPES : AAA-LUX PUISSANCE PAR LAMPE : 1550 WATTS

DES ENTRETIENS ANNUELS ONT-ILS ÉTÉ EFFECTUÉS ? OUI NON DATE : 11/15

DES CONTRÔLES ONT-ILS ÉTÉ EFFECTUÉS ? OUI NON DATE : 11/15



INSTALLATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ DES ABORDS (3) : OUI NON

ÉCLAIRAGE DE SUBSTITUTION (2) : OUI NON

LE SOUSSIGNÉ ATTESTE L'EXACTITUDE DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS RENSEIGNÉS

DATE : le 05/12/2019. CACHET ET SIGNATURE OBLIGATOIRES DU PROPRIÉTAIRE :

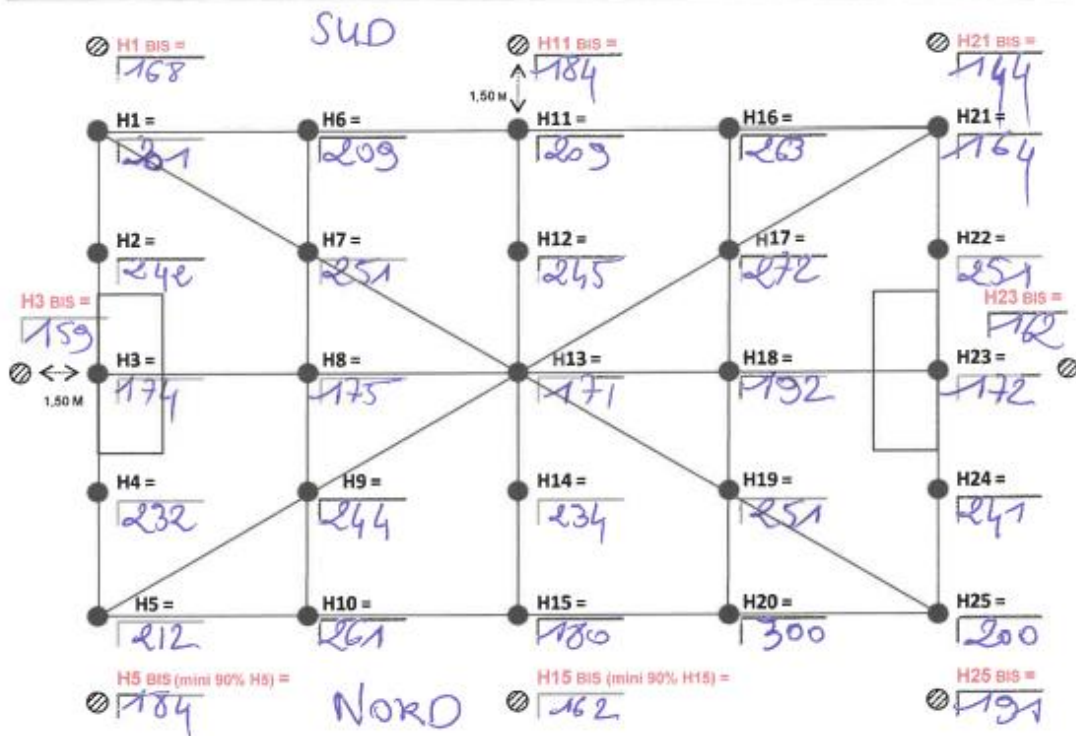


(1) EN CAS DE MODIFICATION OU D'AMÉLIORATION DEPUIS LE PRÉCÉDENT CLASSEMENT, UTILISER UN FORMULAIRE DE DEMANDE DE CLASSEMENT EN PRÉSENTANT LE DOSSIER TECHNIQUE DE LA NOUVELLE INSTALLATION

(2) ÉTABLIR UN RELEVÉ DES NIVEAUX DE L'ÉCLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL ET DE L'UNIFORMITÉ

(3) ARTICLE PA 11 DU RÉGLEMENT DE SÉCURITÉ APPLICABLE À L'ÉTABLISSEMENT (ARRÊTÉ DU 25 JUIN 1980)
Lorsqu'une exploitation est prévue en nocturne, un éclairage de type C, installé et entretenu conformément aux dispositions des articles EC 1 à EC 15 et EC 18 à EC 20, doit assurer le balisage des dégagements et issues.

MESURE DES ÉCLAIREMENTS HORIZONTAUX



CALCULS :

A. TOTAL DES 25 POINTS :	5566	LUX	
B. POINT LE PLUS ÉCLAIRÉ (EMAXI) :	306	LUX	N° DU POINT : H20
C. POINT LE MOINS ÉCLAIRÉ (EMINI) :	164	LUX	N° DU POINT : H21
D. ÉCLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (A/25) :	222	LUX	
E. FACTEUR D'UNIFORMITÉ (C/D) :	0,79		
F. RAPPORT EMINI / EMAXI (C/B) :	0,55		

INFORMATIONS SUR LE LUXMETRE UTILISÉ :

MARQUE : MAVOLUX TYPE : Mavolux 5032B

ANCIENNETÉ : _____ DATE DU DERNIER ÉTALONNAGE : _____

CONTRÔLE DE L'INSTALLATION ÉCLAIRAGE	
NOM DU CONTRÔLEUR : J. Luc AIRLA	QUALITÉ : Président CRTIS
DATE DE LA VISITE : 03 décembre 2019	NIVEAU PROPOSÉ : E5
SIGNATURE DU CONTRÔLEUR : 	SIGNATURE DU PRÉSIDENT DE LA CRTIS :

OBSERVATIONS DU CONTRÔLEUR :

Les mesures de l'éclairage du stade de Sainte-Luce de Ponte-Vecchio se sont déroulées avec un éclairage pleine puissance.

L'éclairage moyen horizontal tel E_{mH} de cette installation est de 222 Lux, le facteur d'uniformité est de 0,73 et le rapport E_{min}/E_{max} est de 0,55.

Suite à ces mesures un classement au niveau 4 aurait pu être envisagé (éclairage moyen horizontal E_{mH} à maintenir, valeur rapport d'uniformité supérieur à 0,7 et rapport E_{min}/E_{max} supérieur à 0,5).

Cependant en lisant le dernier P.V. de 29/09/2017, on constate que les pylônes M1 et M4 ont une hauteur de 19m (hauteur minimale 20m). En conséquence la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives propose un classement en niveau 5 (hauteur minimale des mâts 18m).

solutions sportives

J. L. AIRAULT



7- Demande de confirmation de classement d'un éclairage

Communauté d'Agglomération de Bastia – STADE de VOLPAJO – NNI 200330201

Demande de la Communauté d'Agglomération de Bastia (C.A.B), en date du 08 août 2019, concernant l'obtention d'un fond d'aide pour la remise en état du stade de VOLPAJO sur la commune de FURIANI (NNI : 200330201) et des différents documents transmis par celle-ci (demande d'avis préalable d'éclairage, demande de confirmation de classement d'un éclairage, rapport de vérification des installations électriques, étude photométrique, entretien d'éclairage, tests pelouse terrain synthétique, arrêté d'ouverture au public). La CRTIS, suite à la visite du 19 septembre 2019, classe l'éclairage de cette installation en niveau EFOOT A11 à compter du 21 janvier 2020 jusqu'au 21 janvier 2021.

La commission régionale des terrains et infrastructures sportives transmet les différents documents à la CFTIS le 02 mars 2020.



NNI : NUMERO NATIONAL D'IDENTIFICATION

200330201

A COMPLETER PAR LA LIGUE REGIONALE

DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN ÉCLAIRAGE

TYPE DE CLASSEMENT		NIVEAU SOLLICITÉ		
<input checked="" type="checkbox"/> INITIAL	<input type="checkbox"/> CHANGEMENT DE NIVEAU	<input type="checkbox"/> E1	<input type="checkbox"/> E2	<input type="checkbox"/> E3
DATE DE L'AVIS PRÉALABLE : 01 AOUT 2019		<input type="checkbox"/> E4	<input type="checkbox"/> E5	<input checked="" type="checkbox"/> EFOOT A11

LIGUE : CORSE

DISTRICT :

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION SPORTIVE

APPELLATION : STADE PARC DES SPORTS COMPLEXE SPORTIF PLAINE DE JEU

NOM OFFICIEL DE L'INSTALLATION : STADE DE VOLPAJO

ADRESSE : RUE CLAUDE PAPI

CODE POSTAL : 20600 COMMUNE : FURIANI

PROPRIÉTAIRE DE L'INSTALLATION SPORTIVE

PROPRIÉTAIRE : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

ADRESSE : RT TOGA CS 60097

CODE POSTAL : 20291 COMMUNE : BASTIA CEDEX

CONTACT : M. GUILLAUME GENTIEN

TÉLÉPHONE : 0495551818 FAX : Email : g.gentien@agglo-bastia.fr

CLUB PRINCIPAL UTILISATEUR : ETOILE FILANTE BASTIAISE

LE SOUSSIGNÉ ATTESTE L'EXACTITUDE DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS RENSEIGNÉS AINSI QUE LA POURRIÈRE DES PIÈCES CI-DESSOUS DEMANDÉES

DATE : 08 AOUT 2019 CACHET ET SIGNATURE OBLIGATOIRES DU PROPRIÉTAIRE :

Le Président
François TATI

CACHET ET SIGNATURE OBLIGATOIRES DU PROPRIÉTAIRE :

PIÈCES A JOINDRE LORS DE LA DEMANDE INITIALE OU CAS DE MODIFICATION(S)

- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ÉMANANT D'UN BUREAU DE CONTRÔLE AGRÉÉ
- ENGAGEMENT D'ENTRETIEN DE L'ENSEMBLE DE L'ÉCLAIRAGE
- TIRE ORDINATEUR
- POUR LES NIVEAUX E1 ET E2 :
- RELEVÉ DES MESURES DES ÉCLAIREMENTS VERTICAUX EV1, EV2, EV3 ET EV4 (96 POINTS) RÉALISÉS PAR UN ORGANISME DE CONTRÔLE INDÉPENDANT DE L'INSTALLATEUR
- CERTIFICAT D'ESSAIS ET RELEVÉ DES MESURES DE L'ÉCLAIRAGE DE SUBSTITUTION (ÉCLAIREMENTS HORIZONTAUX)

VISITE DE L'INSTALLATION ÉCLAIRAGE

NOM DU CONTRÔLEUR : J-François BERNARDI QUALITÉ : SECRETAIRE CRTIS

DATE DE LA VISITE : 19 SEPTEMBRE 2019 NIVEAU PROPOSÉ : EFOOT 11

SIGNATURE DU CONTRÔLEUR : SIGNATURE DU PRÉSIDENT DE LA CRTIS :

LE CLASSEMENT ÉCLAIRAGE N'EST VALABLE QUE POUR UNE ANNÉE (2 ANS POUR LE NIVEAU EFOOT A11) ET DEVRA ÊTRE CONFIRMÉ À LA DATE D'ÉCHEANCE DE LA PÉRIODE ANNUELLE. LA DEMANDE DE CONFIRMATION SERA EFFECTUÉE SUR UN IMPRIMÉ DE CLASSEMENT SPÉCIFIQUE.

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE

DIMENSION DE L'AIRE DE JEU (TRACÉS) :

LONGUEUR = 105 M

LARGEUR = 38 M

TYPE D'IMPLANTATION DE L'ÉCLAIRAGE :

PROJECTEURS EN TRIBUNES
 LATÉRALE 2X2 MÂTS

ANGULAIRE 2X2 MÂTS
 LATÉRALE 2X3 MÂTS

LES PROJECTEURS :

NB DE PROJECTEURS PAR MÂT : 4

NB TOTAL DE PROJECTEURS : 16

MARQUE DES PROJECTEURS : PHILIPS

TYPE DE PROJECTEURS : _____

MARQUE DES LAMPES : PHILIPS

PUISSANCE PAR LAMPE : 2000 WATTS

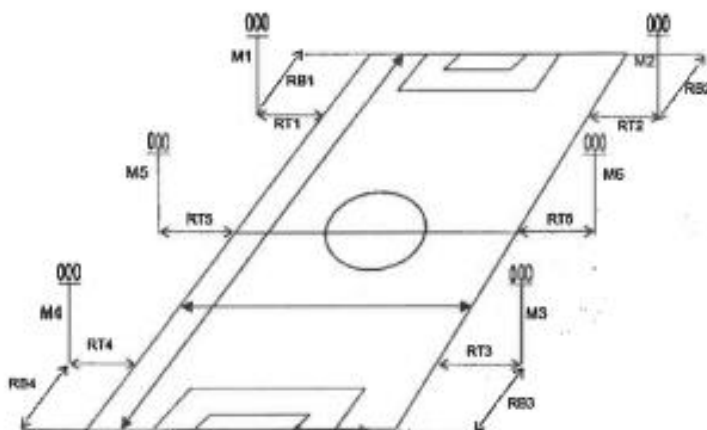
POUR UNE IMPLANTATION DES PROJECTEURS EN TRIBUNE :

HAUTEUR PAR RAPPORT À L'AIRE DE JEU : _____ M

RECUIL PAR RAPPORT AUX LIGNES DE TOUCHE : _____ M

RECUIL PAR RAPPORT AUX LIGNES DE BUT : _____ M

POUR UNE IMPLANTATION DES PROJECTEURS SUR MÂTS :



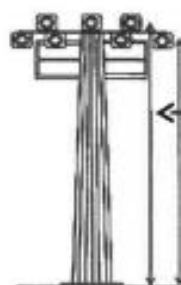
HAUTEUR DES MÂTS PAR RAPPORT À L'AIRE DE JEU

M1 = 15 M M4 = 15 M
 M2 = 18 M M5 = _____ M
 M3 = 18 M M6 = _____ M

RECUIL PAR RAPPORT AUX LIGNES

• DE TOUCHE	• DE BUT
RT1 = <u>8</u> M	RB1 = <u>21</u> M
RT2 = <u>17</u> M	RB2 = <u>21</u> M
RT3 = <u>17</u> M	RB3 = <u>21</u> M
RT4 = <u>8</u> M	RB4 = <u>21</u> M
RT5 = _____ M	
RT6 = _____ M	

HAUTEUR DE L'AXE DES PROJECTEURS PAR RAPPORT À L'AIRE DE JEU :



LES PLUS HAUTS

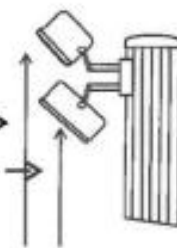
LES PLUS BAS

HAUTEUR MOYENNE DE FEU

18 M

14 M

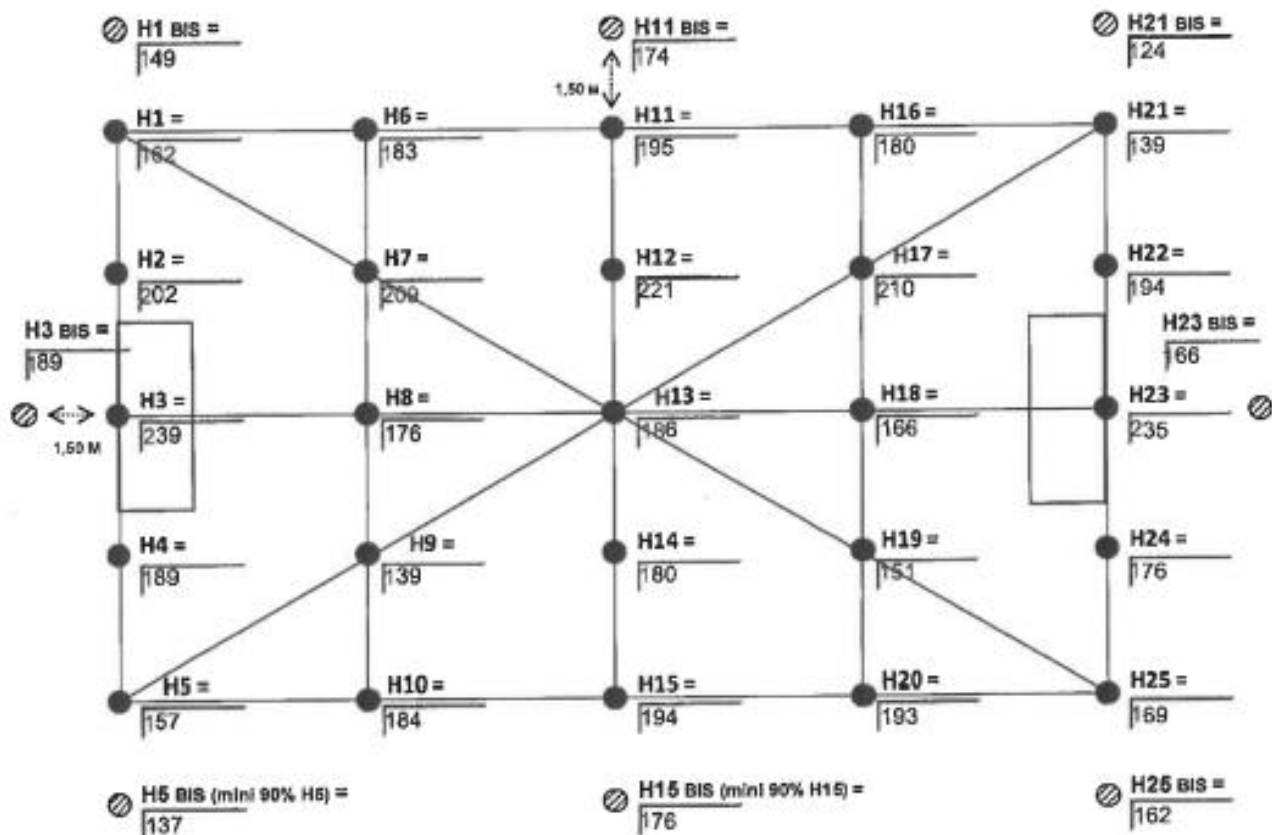
16 M



ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ DES ABORDS : OUI NON

ÉCLAIRAGE DE SUBSTITUTION : OUI NON

MESURE DES ÉCLAIREMENTS HORIZONTAUX



CALCULS :

A. TOTAL DES 25 POINTS :	<u>4629</u>	LUX	N° DU POINT :	<u>3</u>
B. POINT LE PLUS ÉCLAIRÉ (EMAXI) :	<u>239</u>	LUX	N° DU POINT :	<u>21</u>
C. POINT LE MOINS ÉCLAIRÉ (EMINI) :	<u>136</u>	LUX		
D. ÉCLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (A/25) :	<u>185</u>	LUX		
E. FACTEUR D'UNIFORMITÉ (C/D) :	<u>0.74</u>			
F. RAPPORT EMINI / EMAXI (C/B) :	<u>0.56</u>			

INFORMATIONS SUR LE LUXMÈTRE UTILISÉ :

MARQUE : MAVOLUX TYPE : MAVOLUX 5032B
 ANCIENNETÉ : _____ DATE DU DERNIER ÉTALONNAGE : _____

OBSERVATIONS DU CONTRÔLEUR :

All) favorable pour le classement Efoot All)
